

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 24 - 26 mars 1997

## PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SOU MIS À L'APPROBATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Point 7 a) de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/97/7-A/Add.1**

7 février 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET SOUDAN 531 (Elarg.3)

### Aide aux élèves des écoles primaires

Durée du projet	Trois ans
Nombre de bénéficiaires	230 000 élèves par an
Coût total de l'aide alimentaire	9 469 680 dollars
Coût total pour le PAM	18 600 259 dollars
Coût total pour le gouvernement	21 291 464 dollars

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En décembre 1996, un dollar équivalait à 1 450 livres soudanaises.

### RÉSUMÉ

Plusieurs provinces du Soudan présentent à la fois un déficit vivrier et une population d'âge scolaire caractérisée par de faibles taux de scolarisation et de fréquentation, et un taux élevé d'abandon des études, surtout chez les filles. L'aide du PAM contribuera à améliorer la fréquentation scolaire en assurant la fourniture, en milieu de matinée, d'un repas à en moyenne 230 000 élèves des écoles primaires chaque année, dans les 10 provinces du pays où l'insécurité alimentaire est la plus aiguë. En outre, le projet apportera une aide en espèces (1 265 000 dollars) aux communautés locales afin de contribuer à corriger les écarts de scolarisation entre garçons et filles par la construction ou l'amélioration de salles de classe ou d'équipements d'hygiène dans 650 écoles primaires pour filles. Le suivi du projet sera assuré par le PAM et un bureau gouvernemental de contrepartie au Ministère de l'éducation. La mise en oeuvre du projet, après réception des produits alimentaires, sera presque exclusivement du ressort des communautés locales. Ce projet marque la réduction de l'aide apportée par le PAM à l'éducation au Soudan; en effet, l'aide ne visera plus les internats de l'enseignement secondaire et primaire pour se consacrer exclusivement à l'ensemble des écoles primaires des provinces les plus touchées par l'insécurité alimentaire

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.



## ANALYSE DES PROBLEMES

1. La République du Soudan est le plus grand pays d'Afrique, avec une superficie de 2,5 millions de kilomètres carrés et une population estimée à 29,8 millions d'habitants, dont près de 70 pour cent vivent en zone rurale. Le pays est classé parmi les moins avancés, avec un PIB par habitant de 400 dollars en 1994. La forte inflation a réduit les capacités du gouvernement de financer l'infrastructure et le développement, et a porté atteinte au pouvoir d'achat de la majorité de la population. Les prêts consentis par les banques internationales de développement ont pratiquement cessé, et l'aide accordée à des conditions de faveur par les donateurs bilatéraux se limite presque exclusivement à une aide d'urgence. Les activités de développement du PAM n'intéressent que 16 Etats du nord où le gouvernement exerce pleinement son autorité. La production agricole et l'élevage sont limités par les aléas des précipitations et les sécheresses récurrentes. Les Etats de la Mer Rouge, du Kordofan nord et ouest, et du Darfour nord et ouest souffrent d'une insécurité alimentaire chronique et ont souvent besoin d'une aide alimentaire d'urgence.
2. La situation sanitaire et nutritionnelle est très médiocre dans le pays. Le principal problème nutritionnel est le déficit des apports protéiques, suivi par les carences en vitamine A, les carences en iode (jusqu'à 87 pour cent au Darfour) et l'anémie ferriprive (qui touche 40 pour cent des enfants âgés de moins de 14 ans). L'enquête sur la santé maternelle et infantile au Soudan effectuée en 1993 a révélé que 33 pour cent des enfants âgés de moins de cinq ans souffraient de retards de croissance (rapport taille/âge inférieur à 80 pour cent), et 13 pour cent d'émaciation (rapport poids/taille inférieur à 80 pour cent).
3. L'éducation de base est dans une phase de changement rapide, et l'on constate un déséquilibre entre les ressources allouées à l'éducation et les politiques déclarées. La décentralisation des fonctions gouvernementales a reporté une grosse partie des charges financières de l'éducation de base du gouvernement fédéral aux autorités des Etats, aux conseils de districts et aux communautés locales. Les ressources disponibles aux échelons régional et local accusent de fortes disparités. Si l'enseignement primaire est en théorie gratuit pour tous, il n'est pas rare que les manuels, les uniformes, etc. représentent une lourde charge financière pour les familles pauvres. L'aggravation de la crise économique qui frappe le Soudan est aussi sensible à l'échelon local, les gouvernements des Etats et les conseils de districts ayant bien des difficultés à s'acquitter de leurs nouvelles attributions. La distribution géographique des écoles dans le pays est inégale, et les perspectives d'éducation dans les zones rurales sont très limitées.
4. Malgré le manque de ressources, il existe une aspiration générale à l'éducation, dans tous les groupes socio-économiques. On a récemment enregistré un accroissement du nombre des écoles primaires en externat, et le nombre des enseignants s'est accru de 40 pour cent depuis 1992. D'autres solutions permettent de développer les possibilités éducatives dans les zones rurales reculées, avec, par exemple, des écoles mobiles (en particulier pour les groupes nomades) et l'introduction de classes à plusieurs niveaux groupés. Ces solutions ont permis de réduire le besoin d'écoles primaires avec internat, qui ont longtemps constitué la seule possibilité éducative pour les enfants vivant dans des zones rurales reculées et faiblement peuplées.
5. Les taux de fréquentation scolaire sont eux aussi faibles, notamment chez les filles: dans le Darfour par exemple, le taux moyen de fréquentation scolaire des filles ne serait que de 27 pour cent. Le taux d'abandon des études est aussi élevé, plus d'un tiers de l'ensemble des élèves de première année (et 40 pour cent des filles) quittant l'école avant d'avoir



achevé le cycle primaire. Si le déséquilibre entre les sexes est notoire en matière d'éducation dans toutes les régions, il est plus prononcé encore dans les zones rurales. Les garçons sont en général privilégiés pour ce qui est des possibilités éducatives et des moyens offerts; il est souvent demandé aux filles de retarder leur inscription, d'interrompre leurs études ou d'abandonner l'école en raison d'engagements familiaux ou de pressions économiques. Comme beaucoup de parents refusent d'envoyer les filles en internat, le manque d'écoles à régime d'externat fait davantage obstacle à l'éducation des filles qu'à celle des garçons.

6. Les équipements de la plupart des écoles primaires, et surtout des écoles nouvelles pour filles dans les zones rurales, sont souvent très médiocres. Les problèmes les plus fréquents sont le caractère inadéquat des locaux, le manque d'équipements scolaires de base, et la médiocrité des installations d'hygiène. Cela rend non seulement les écoles peu attrayantes pour les enfants qui ne sont pas encore scolarisés, mais nuit aussi à la qualité de l'éducation de ceux qui le sont.
7. Le stress alimentaire, aggravé par les longues distances que doivent parcourir les enfants à pied pour se rendre à l'école, ne permet pas aux enfants de tirer tout le parti souhaitable de leur présence à l'école. La très grande pauvreté des familles rurales fait que beaucoup d'enfants n'ont rien à manger, ou très peu, durant la pose du milieu de matinée, qui correspond à l'un des principaux repas (le *fatur*).

### Aide antérieure du PAM

8. Le PAM appuie l'alimentation scolaire au Soudan depuis 1969. Plus de 117 millions de dollars ont été apportés par le PAM dans le cadre du projet initial et de ses deux élargissements. Jusqu'à 1994, l'aide du PAM allait principalement aux établissements avec internat, principalement dans les Etats ruraux à déficit alimentaire. Ces dernières années, bon nombre des pensionnats aidés par le PAM, notamment à proximité des zones urbaines, sont devenus des lieux d'enseignement de qualité, attirant des familles capables de financer elles-mêmes l'éducation de leurs enfants. La mission d'évaluation préliminaire (2-26 octobre 1994) s'est efforcée de recibler le projet de manière à éliminer la tendance à favoriser les garçons, et à mettre davantage l'accent sur l'enseignement primaire et les besoins des élèves externes. Ainsi, la révision budgétaire du projet en cours Soudan 531 (Elarg.2) prévoit de limiter aux filles l'aide accordée aux écoles secondaires afin de corriger l'écart entre garçons et filles. Dans l'élargissement prévu, le PAM finira de recadrer son action, sur la base des recommandations de la mission d'examen préalable d'octobre 1996 (dont un résumé est reproduit en annexe): les écoles secondaires seront complètement éliminées du projet, et les internats seront traités sur un pied d'égalité stricte avec les externats. L'aide alimentaire sera limitée à l'enseignement de base, conformément aux priorités du gouvernement et du PAM. Elle sera ciblée géographiquement sur les régions où la sécurité alimentaire est la plus précaire, et les taux de scolarisation et d'assiduité des filles particulièrement faibles, soit sur les 10 pour cent les plus pauvres de la population scolaire du primaire.



## OBJECTIFS ET RESULTATS DU PROJET

### Objectif à long terme

9. Le projet a pour objectif à long terme de contribuer à l'aboutissement des politiques et des priorités gouvernementales qui visent un enseignement primaire universel, en atténuant la faim qui sévit dans les ménages pauvres.

### Objectifs immédiats

10. Dans les régions où l'insécurité alimentaire est la plus aiguë et où l'enseignement est très peu développé, le projet poursuivra les objectifs ci-après:
  - a) contribuer à accroître et à stabiliser la fréquentation scolaire en cycle primaire, notamment celle des filles;
  - b) améliorer la capacité des enfants de se concentrer et d'assimiler les enseignements, en atténuant le stress alimentaire; enfin
  - c) contribuer à la réduction des disparités entre les sexes en améliorant les conditions physiques d'accueil dans les écoles de filles.

### Résultats

11. On escompte que le projet aura pour effet de:
  - a) accroître de cinq pour cent par an les taux journaliers moyens de fréquentation scolaire dans les établissements bénéficiaires;
  - b) distribuer aux élèves du primaire une moyenne annuelle de 230 000 rations journalières, à raison de 150 000 nouveaux bénéficiaires la première année et 300 000 bénéficiaires la troisième année - sous réserve de la disponibilité de produits pour le PAM;
  - c) corriger le déséquilibre entre filles et garçons scolarisés dans le primaire dans les zones de projet pour passer du rapport 30/70 actuel à au moins 40/60, et arriver à la parité des sexes dans une éventuelle phase ultérieure. Une aide additionnelle en espèces pour financer la remise en Etat ou de la construction d'en moyenne deux salles de classe par école, et l'amélioration de l'approvisionnement en eau de 650 écoles de filles devraient contribuer à la réalisation de cet objectif.
12. Une enquête permettant d'établir des données de référence sur les taux de scolarisation et de fréquentation sera entreprise avant le début du projet, afin d'en mesurer les progrès. Les coûts de cette enquête seront financés par le volet "fonds d'épargne" du projet dans sa phase actuelle (Soudan 531 (Elarg.2)). La poursuite de l'aide du PAM au projet sera subordonnée à une évolution satisfaisante des taux de fréquentation et de fréquentation des filles, qui seront suivis régulièrement.



## ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

### Fonctions

13. Dans le cadre du présent projet, l'aide alimentaire servira à encourager les bénéficiaires à fréquenter régulièrement l'école, à apporter un complément nutritionnel aux élèves du primaire, et représentera un transfert de revenu aux familles des bénéficiaires.

### Apports alimentaires et justification du choix des produits

14. L'alimentation traditionnelle soudanaise repose sur différents plats à base de céréales (sorgho, mil ou blé). Les plats les plus courants sont accompagnés d'une sauce composée d'huile, de légumes et/ou de viande séchée. On consomme aussi une grande variété de légumes secs, notamment différents types de haricots, pois et lentilles. Dans les zones rurales, où la plupart des gens exercent des activités agricoles, on consomme chaque jour deux repas principaux (le *fatur* et le dîner).
15. Le repas pris en milieu de matinée, le *fatur*, est un repas que l'on ne manque, autant que possible, jamais. Il fournit une part importante de l'apport énergétique journalier, et joue un rôle capital dans la vie quotidienne de tous les groupes de population du nord du Soudan. Les produits du PAM qui permettront de servir le *fatur* dans les écoles primaires devraient contribuer à atténuer la charge financière qui incombe aux parents, qui sans cela doivent donner aux enfants un repas à emporter. Le *fatur* servi dans les écoles devrait contribuer à favoriser la scolarisation, à entretenir la fréquentation et à réduire les taux d'abandon. Grâce aux repas fournis à l'école, les enfants pourront participer plus efficacement aux activités scolaires pendant le reste de la journée.
16. Tous les élèves des écoles primaires du projet recevront un *fatur* préparé avec les produits du PAM pendant 200 jours par an. La ration journalière du PAM se composera comme suit:

Produit	Quantité (grammes)
Céréales (sorgho)	150
Légumes secs (pois)	30
Huile végétale	20
Sel iodé	3

L'huile végétale sera enrichie en vitamine A.

Le sorgho (*dura*) et le sel iodé seront achetés localement.<sup>1</sup>

La ration ci-dessus apporte 780 kilocalories, 24 grammes de protéines et 25 grammes de matières grasses

<sup>1</sup> En raison de la forte prévalence du goître dans l'ouest du Soudan (89 pour cent dans le Darfour; 78 pour cent dans le Kordofan), il faudrait demander au gouvernement d'autoriser l'importation de sel iodé si les approvisionnements locaux cessaient d'être disponibles..

17. Fondée sur les besoins journaliers moyens des enfants en âge de fréquenter l'école primaire (de six à 12 ans), cette ration couvrira 40 pour cent des besoins énergétiques



journaliers; 60 pour cent des besoins protéiques journaliers; environ 25 pour cent des besoins énergétiques en lipides et 50 pour cent (neuf milligrammes) des besoins journaliers en fer (sur la base d'un régime alimentaire pauvre en sels minéraux assimilables).

18. En raison du niveau plus élevé des besoins nutritionnels des enfants plus âgés (de plus de 12 ans), dans les écoles où la proportion de ces enfants est supérieure à 20 pour cent, la ration de sorgho sera établie à 200 grammes plutôt qu'à 150 grammes, afin de maintenir l'apport énergétique à 40 pour cent des besoins.
19. La présence de sorgho, de pois et d'huile dans la ration envisagée est conforme aux habitudes alimentaires locales. Le sorgho est largement utilisé dans la préparation des plats locaux comme l'asidah ou le kisra; l'huile sert à la préparation de la sauce qui accompagne ces plats; les légumes secs sont le plus souvent cuits en gruau pour accompagner le plat de céréales. Ainsi, les produits du PAM peuvent constituer un repas complet si des produits locaux ne sont pas disponibles.
20. Des ingrédients additionnels, qui seront apportés par les conseils de districts, la communauté locale ou les parents d'élèves viendront s'ajouter aux produits du PAM pour en améliorer à la fois la saveur et la teneur en micronutriments des aliments. Ces ingrédients fournis localement serviront à préparer les sauces qui accompagnent le plat de céréales, conformément à la coutume locale. Les denrées classiques qui pourront être apportées localement et s'ajouter à la ration journalière sont les suivantes: pois gombo (disponible frais ou sec toute l'année) - 10 grammes par jour; autres légumes (frais ou séchés, selon la saison et les prix), à savoir tomates, oignons, légumes verts, etc. (également sources de vitamine A) - 40 grammes au moins trois fois par semaine; viande séchée (si disponible) - 10 grammes; et épices locales, facultativement.
21. Les apports annuels de produits du PAM se ventileront comme suit: 6 800 tonnes de sorgho, 1 360 tonnes de légumes secs; 907 tonnes d'huile comestible et 136 tonnes de sel. En outre, le PAM apportera, au titre des coûts de soutien directs, environ 1 265 000 dollars pour contribuer à la remise en Etat et à l'amélioration des locaux scolaires destinés aux filles dans les zones du projet. Si les fonds du PAM servent à acheter les matériaux, et si la communauté apporte bénévolement la main-d'oeuvre nécessaire, le coût de construction d'une nouvelle salle de classe se situera entre 600 et 1 000 dollars. Le montant prévu devrait permettre de construire ou de remettre en Etat deux salles de classe par école de filles bénéficiant de l'aide du projet, avec alimentation en eau et équipement en latrines.

## STRATEGIE DE PROJET

22. Une fois dédouanés à Port Soudan, les produits importés par le PAM (huile végétale et légumes secs) seront transférés au Ministère de l'éducation, à son entrepôt principal à Port Soudan. Le *durra* (sorgho) et le sel iodé seront achetés localement, soit en utilisant des fonds résultant de contributions en espèces en remplacement de produits, soit les fonds de monétisation du blé, et seront entreposés dans les installations contrôlées par le PAM jusqu'à ce qu'ils soient remis au Ministère de l'éducation. Le PAM achète déjà localement un volume appréciable de *durra* pour ses autres opérations dans le pays, et les équipements nécessaires à l'achat et à l'entreposage en vrac de ce produit sont en place. Dans l'hypothèse de la monétisation du blé, celui-ci sera vendu aux prix en vigueur sur le marché libre, et les fonds générés seront transférés sur un compte bancaire tenu par le PAM.



23. Les autorités de projet organiseront le transport des produits et leur livraison directe aux entrepôts dans chacune des provinces. Les autorités de projet et les autorités scolaires locales organiseront le transport des produits jusqu'aux écoles, en utilisant les moyens d'acheminement localement disponibles.
24. Les affectations de vivres aux provinces et aux écoles seront fondées sur une analyse de la scolarisation/fréquentation scolaire au trimestre précédent. Un plan de distribution des produits alimentaires pour le trimestre suivant sera convenu entre le projet d'alimentation scolaire et le PAM sur la base des rapports de suivi qui seront adressés à la fin de chaque trimestre par les autorités des Etats. Les écoles ne seront admises à participer au projet qu'après vérification de la disponibilité des moyens nécessaires, à savoir installations d'entreposage suffisantes et capacité de préparation des repas.
25. Pour répondre aux inquiétudes exprimées par la mission d'examen préalable en ce qui concerne un suivi plus précis des produits alimentaires, chacune des livraisons du PAM aux écoles s'accompagnera d'un connaissance en trois exemplaires. Un exemplaire sera conservé à l'entrepôt provincial qui livre les produits; le directeur d'école (ou son représentant) signera les deux autres exemplaires en confirmant réception des produits. Un exemplaire sera conservé à l'école, et l'autre sera retourné à l'entrepôt pour confirmer la livraison et y sera archivé.
26. Comme le Soudan compte parmi les pays les moins avancés, le PAM financera jusqu'à 83 dollars par tonne pour couvrir 50 pour cent du coût du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM) correspondant au transport des produits jusqu'aux écoles, sur présentation d'une attestation valable de livraison à destination finale. Les expéditions, les achats et/ou les échanges seront effectués de manière à garantir l'approvisionnement intégral des produits prévus à chaque école pour l'ensemble du trimestre, avant le début de celui-ci.
27. Les fonds prévus par le PAM pour améliorer les équipements des écoles de filles seront affectés par le directeur du PAM au Soudan sur la base des avis formulés par un Comité de fonctionnaires du PAM et du Ministère de l'éducation. Les communautés locales ainsi que les directeurs d'écoles ayant droit à ces fonds seront encouragés à faire des propositions à ce comité, et seront épaulés pour les formuler.

---

## RETRAIT PROGRESSIF

28. Le Gouvernement du Soudan est déterminé à poursuivre les objectifs du projet, à savoir améliorer les possibilités éducatives pour la population en âge de fréquenter l'école primaire. De fait, le nombre des externats de l'enseignement primaire s'est notablement accru, et l'effectif du corps enseignant a progressé de 40 pour cent depuis 1992. Comme le projet vise les 10 pour cent les plus pauvres de la population rurale, on prévoit que l'aide du PAM restera une stratégie utile sinon nécessaire pour renforcer les chances dans ce groupe de population (et en particulier celles des filles).

---

## BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

29. L'aide du PAM se concentrera sur les provinces les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Celles-ci seront sélectionnées pour participer au projet selon les critères ci-après:



- a) niveau d'insécurité alimentaire chronique, qui sera déterminé dans le cadre de l'enquête de cartographie de l'insécurité alimentaire chronique au Soudan effectuée par le Centre d'études démographiques de l'Université de Gezira; et
- b) faible pourcentage de scolarisation et de fréquentation des filles dans le primaire et taux élevé d'abandon des études.
30. Sur la base de ces critères, tous les élèves des écoles primaires des provinces ci-après bénéficieront du projet: Sinkat, Toker et Halaib dans l'Etat de la Mer Rouge; Bara et Sodari dans le Kordofan nord; El Fasher, Kutum et Um Kedada dans le Darfour nord; Genena et Wadi Salih dans le Darfour ouest.
31. Tous les élèves de l'enseignement primaire (y compris les enfants d'âge préscolaire si l'école primaire comporte les sections maternelles) fréquentant les écoles qui répondent aux critères fixés par le projet recevront un repas (*fatour*) 200 jours par an (durée de l'année scolaire). Pour participer à l'opération, les écoles devront absolument disposer d'installations d'entreposage et de cuisines, ainsi que de la capacité et de la détermination nécessaires pour s'acquitter des tâches administratives du projet.
32. Comme toutes les écoles n'auront pu se doter des installations indispensables d'entreposage et de cuisines avant la date du début du projet, le nombre des bénéficiaires sera progressivement accru dans le courant du projet. Si celui-ci fonctionne de façon satisfaisante, il pourra être étendu à une ou deux provinces supplémentaires (très probablement El Nuhood dans le Darfour ouest et Um Rawaba dans le Kordofan nord) au cours de la troisième année. Ainsi, l'effectif total des bénéficiaires, chaque année, s'établira comme suit:

Année scolaire	Nombre de provinces	Nombre de bénéficiaires
1997/98	10	150 000
1998/99	10	230 000
1999/2000	11-12	300 000

33. Le nombre des écoles qui seront admises à participer au projet dès son début dépendra du succès de la phase préparatoire, au premier semestre de 1997, au cours duquel les installations d'entreposage et de cuisines devront être mises en place. Les écoles primaires qui accueillent un nombre appréciable de pensionnaires disposent déjà d'installations d'entreposage et de cuisines. Dans la plupart des externats, on prévoit que ces installations devront être construites par les communautés locales. Au moins 50 pour cent du solde du fonds d'épargne restant à l'issue de la deuxième phase d'élargissement du projet seront affectés aux écoles de filles pour les aider à se doter des installations nécessaires (entreposage et cuisines), la communauté locale fournissant la main-d'oeuvre. Les externats de filles seront donc associés au projet dans les délais les plus brefs.
34. Le PAM fournira des fonds au titre du soutien direct pour remettre en Etat ou améliorer les équipements scolaires accueillant les filles. La priorité ira aux écoles de filles et aux écoles mixtes qui comptent dans leur effectif au moins 40 pour cent de filles, afin d'encourager les écoles et les communautés à poursuivre la parité des sexes dans l'enseignement primaire. Le nombre des écoles de filles ayant besoin d'une assistance de ce type s'est accru en raison de la politique nouvelle consistant à convertir de nombreux



établissements mixtes en établissements séparés accueillant les filles d'un côté et les garçons de l'autre; les nouvelles écoles de filles sont souvent établies dans des locaux rudimentaires dépourvus des équipements de base.

35. Les fonds du PAM seront principalement affectés à l'amélioration des salles de classe, à l'amélioration ou à la construction de latrines, et à l'adduction d'eau. Les fonds du projet pourront aussi servir à l'achat de fourneaux économes en combustible et bon marché pour préparer les repas scolaires, ainsi qu'à la production et à la diffusion de matériel pédagogique sur l'alimentation et la nutrition, en collaboration avec l'UNICEF et les centres de nutrition et de jardinage (services de vulgarisation du Ministère de l'éducation).

## APPUI AU PROJET

36. L'aide au développement sous forme de dons (par opposition à l'aide d'urgence) a pratiquement cessé au Soudan. Les prêts au développement ont tous tari. L'aide extérieure au secteur éducatif est pratiquement limitée aux actions de l'UNICEF et de trois grandes ONG internationales qui sont actives dans le nord du pays, et dont l'assistance est ciblée sur les situations d'urgence dont sont principalement victimes les enfants des familles déplacées par les troubles civils. Une initiative nouvelle du PNUD contribuera à appuyer la formation des enseignants, élément identifié par la mission d'examen préalable de 1996 comme restreignant l'accès des enfants à l'enseignement primaire.
37. Vu que le projet du PAM intervient dans des zones sujettes à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire, la situation de la population scolaire pourrait se dégrader considérablement. Dans l'hypothèse où les communautés locales ne pourraient fournir des produits alimentaires de complément en quantités suffisantes et régulièrement, le PAM pourrait obtenir l'appui du Service de santé féminine et apport en micronutriments du Gouvernement du Canada pour distribuer une boisson à forte teneur protéique, à base de céréales, qui serait servie en début de matinée dans les écoles.
38. Les ustensiles de cuisine nécessaires à la préparation et au service des repas devront être fournis aux écoles afin de ne pas trop solliciter les communautés locales. Des fonds destinés à l'achat d'ustensiles (jusqu'à 300 000 dollars) seront recherchés par le PAM, ou imputés aux coûts de soutien directs.
39. La préparation nécessaire du personnel enseignant et des représentants des communautés rurales à la gestion des produits alimentaires et aux tâches administratives relatives au projet, ajoutée à la formation en cours d'agents d'inspection du projet d'alimentation scolaire supposera de former en moyenne trois personnes pendant trois jours dans environ 1 000 écoles. Le coût de cette formation (jusqu'à 82 750 dollars) dépasse de loin le budget de formation de contrepartie du PAM, et devra être imputé aux coûts de soutien directs.

## Suivi et évaluation (S&E)

40. Des rapports mensuels seront adressés par chacune des écoles aux autorités compétentes de l'Etat, et donneront les informations suivantes concernant:
- l'inscription et la fréquentation mensuelles moyennes dans chaque école, les chiffres étant ventilés par niveau, par sexe et par groupe d'âge; et
  - les livraisons, l'utilisation et les pertes de produits alimentaires. Les rapports relatifs aux produits alimentaires porteront aussi bien sur les produits du PAM que sur les produits obtenus localement.



41. Sur la base de ces rapports mensuels, les autorités des Etats établiront un rapport de synthèse à l'intention du projet d'alimentation scolaire, lequel portera sur la totalité des établissements primaires intéressés par le projet, avant le début de chaque trimestre; il fera apparaître les effectifs totaux des écoles ventilés par sexe, par âge et par niveau; le taux mensuel moyen de fréquentation scolaire; les livraisons de produits alimentaires; l'utilisation et les pertes de produits, ainsi que, le cas échéant, les dépenses locales consacrées à la construction ou à la remise en Etat de locaux scolaires financés par le PAM.
42. Le projet d'alimentation scolaire adressera au PAM des rapports semestriels indiquant le nombre des bénéficiaires et les quantités de vivres reçues et utilisées, ainsi que des estimations des besoins de produits alimentaires pour le semestre suivant. Un plan de distribution des produits alimentaires pour le trimestre scolaire suivant sera convenu avec le PAM.
43. Une enquête établissant des données de référence sur les effectifs scolaires et la fréquentation mensuelle moyenne, financée sur le fonds d'épargne constitué dans le cadre de la deuxième phase d'élargissement du projet, sera effectuée au premier semestre de 1997 en vue d'évaluer par la suite l'incidence du projet. Des visites de suivi seront effectuées par les agents du PAM dans chacune des écoles, au moins une fois par an.
44. Les procédures et les formulaires seront établis, comme de besoin, conformément au projet de directives relatives au suivi et à l'évaluation des projets appuyés par le PAM dans le secteur de l'enseignement. Chacun des magasiniers recevra des formulaires normalisés de tenue d'inventaire, qui devront être convenablement remplis, et feront apparaître les volumes reçus, l'utilisation et les stocks de report. Les agents d'inspection du PAM se conformeront en outre aux directives et utiliseront les formulaires établis par le Programme pour tirer des informations de leurs entretiens et de leurs observations lors des visites dans les écoles. Le PAM fournira des formulaires à cet effet, pour un coût de 7 500 dollars.
45. Ces tâches mobiliseront les services du personnel du projet d'alimentation scolaire au bureau national à Khartoum, et d'une direction dans chacun des Etats où intervient le projet, ainsi qu'à l'échelon provincial, où huit responsables de l'alimentation scolaire superviseront l'exécution du projet dans leur circonscription. Les coûts correspondant à la nomination de ces personnels et à l'exercice de leurs fonctions seront pris en charge par le gouvernement, à raison de 2 850 000 dollars.
46. L'appui apporté à l'échelon des communautés locales constituera le principal élément de coût du projet, (produits alimentaires de supplément, combustible, et personnel chargé de préparer les repas et de la conservation des aliments) soit un coût de 14 650 000 dollars, plus 1,5 million de dollars de dépenses de personnel. On escompte que certains de ces apports pourront être fournis en nature, et que certains agents apporteront une contribution bénévole, ou travailleront à temps partiel.
47. Le PAM engagera un agent recruté internationalement, un agent recruté nationalement, et cinq agents locaux pour la gestion et le suivi à plein temps du projet. Afin d'assurer un suivi de qualité, le PAM engagera des ressources additionnelles dont le projet est actuellement privé: recrutement d'un responsable national (coûts de soutien directs, 78 850 dollars) et mise en place d'un nouveau bureau annexe à Genena (Darfour ouest) pour un coût de soutien direct de 45 300 dollars. En outre, le PAM facilitera les déplacements des agents gouvernementaux de suivi en fournissant cinq camionnettes tout terrain pour un coût de soutien direct de 125 000 dollars.



48. Une mission d'évaluation interorganisations, à laquelle participeront l'UNESCO et l'OMS, sera effectuée à mi-parcours du projet, pour un coût de soutien direct de 35 000 dollars.

### Logistique

49. Le Soudan comptant parmi les pays les moins avancés, le PAM apportera une subvention de 83 dollars la tonne pour couvrir 50 pour cent des coûts de TTEM, soit 2 291 464 dollars au total. Le gouvernement et les communautés locales financeront les 50 pour cent restants, jusqu'à concurrence du même montant.

---

## EVALUATION DES RESULTATS DU PAM A CE JOUR

50. La mission d'examen préliminaire effectuée en octobre 1994 a redéfini le ciblage du projet pour éliminer la tendance à favoriser les garçons, et mettre davantage l'accent sur les écoles primaires. La mission a aussi noté que les communautés locales et les écoles devaient financer entièrement le transport des produits du PAM au départ de l'entrepôt de district le plus proche, et a recommandé que la subvention TTEM soit applicable au transport jusqu'à destination finale, et soit payable aux organismes qui réglent effectivement les coûts de ces services de transport, sur présentation des pièces justificatives appropriées.
51. La mission d'examen préalable d'octobre 1996 a observé que la gestion et l'appui au projet, exercés tant par le PAM que par le gouvernement, présentaient des faiblesses, et a recommandé qu'un effort de grande envergure soit consenti pour améliorer la capacité d'exécution, et notamment pour introduire des systèmes fiables et efficaces de suivi. Par ailleurs, des interruptions s'étaient produites dans la filière d'acheminement des produits du PAM qui avaient provoqué des retards ou des manques à livrer pour certains produits.

---

## FAISABILITE DU PROJET

52. L'exécution globalement satisfaisante du projet actuel dans sa deuxième phase d'élargissement confirme la faisabilité technique des activités, conformément aux critères établis. La fréquentation scolaire des filles peut souffrir de contraintes socioculturelles et économiques, comme le mariage précoce, et du fait que de nombreux parents ne perçoivent pas l'intérêt de l'éducation des filles, et ont tendance à garder celles-ci à la maison pour accomplir les tâches domestiques.
53. La durabilité du projet sera étroitement fonction de la capacité et de la détermination des communautés locales à contribuer massivement au projet malgré leurs maigres ressources. Les apports du PAM et du Ministère de l'éducation ne permettront pas d'obtenir tous les résultats escomptés sans une contribution locale. Quoique la valeur des apports locaux soit élevée en termes monétaires, une grande partie de ceux-ci - par exemple les produits alimentaires et le combustible - peut être fournie en nature; les fonctions de gestion et d'autres concours peuvent être assurés bénévolement.



## RISQUES

54. Le PAM et le gouvernement devront fournir un gros effort pour améliorer la capacité d'exécution, comme indiqué ci-dessus, et notamment pour introduire des systèmes de suivi fiables et efficaces afin d'assurer le succès du projet.
55. L'aide du PAM étant ciblée sur les écoles où le taux de fréquentation et de scolarisation des filles est faible, il est inévitable que dans les premières années du projet, davantage de garçons que de filles bénéficieront des produits alimentaires du PAM. Néanmoins, on escompte qu'à mesure que les écoles se doteront des équipements nécessaires pour préparer le *fatour*, la scolarisation et l'assiduité des filles progresseront. Les fonds en espèces imputés aux coûts de soutien directs du PAM seront intégralement consacrés à l'amélioration de la scolarisation des filles. Le PAM poursuivra son aide à condition que les taux de fréquentation scolaire des filles s'améliorent suffisamment.
56. Des justificatifs de l'appui apporté par les conseils de districts et par les communautés locales seront exigés avant d'affecter des produits alimentaires ou des contributions en espèces du PAM à l'amélioration des équipements scolaires pour les filles. Les liaisons établies avec d'autres organismes collaborant avec les communautés locales et avec le projet vivres-contre-travail du PAM (mis en oeuvre dans les mêmes zones à déficit alimentaire) contribueront à porter au maximum la participation communautaire, mais le succès du projet sera en définitive subordonné au niveau des ressources et du soutien apportés localement. Le PAM étudiera la possibilité de compléter le *fatour* par la distribution d'une boisson enrichie à base de céréales servie avant la classe, dans l'hypothèse où des produits alimentaires d'origine locale ne pourraient être toujours fournis en quantités suffisantes.
57. Il est absolument indispensable que les produits alimentaires soient disponibles dans les écoles en début de trimestre. Comme les produits à livrer dans le cadre du présent projet sont les mêmes que ceux qui sont fournis dans le cadre des autres activités appuyées par le PAM au Soudan, il sera plus facile d'approvisionner la filière alimentaire, en procédant le cas échéant à des emprunts ou à des échanges avec d'autres projets.
58. Il sera nécessaire de soigner la planification pour assurer que les produits alimentaires sont disponibles dans certaines des zones les plus reculées, en particulier à certaines époques de l'année, quand les routes sont impraticables. L'extension de la subvention du PAM aux coûts de TTEM jusqu'aux écoles contribuera à alléger une partie des dépenses de logistique, notamment celles à la charge des écoles et des communautés locales. Antérieurement, le ministère n'avait demandé de subventions que pour le transport sur routes principales.
59. Le PAM devra surveiller attentivement le niveau de l'aide octroyée par les donateurs au Soudan en particulier, et la disponibilité des produits en général, afin de répondre aux besoins du projet, tels que prévus. Si des difficultés apparaissaient, les objectifs fixés pourraient se révéler impossibles à atteindre.

## COÛTS DU PROJET

60. Les coûts du projet se ventilent comme suit:



<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>
--

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛT POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Sorgho	20 400	250	5 100 000
– Légumes secs	4 080	450	1 836 000
– Huile végétale	2 720	900	2 448 000
– Sel iodé	408	210	85 680
<b>Total partiel, produits</b>	<b>27 608</b>		<b>9 469 680</b>
Transport			
Fret maritime		<b>27 200</b>	<b>2 475 204</b>
Surveillance			69 020
TTEM (à 83 dollars la tonne)			
Transport de Port Soudan jusqu'aux écoles			2 291 464
<b>Total partiel, coûts opérationnels directs</b>			<b>14 305 368</b>
<b>B. Coûts de soutien directs</b>			
Articles non alimentaires			
- Ustensiles de cuisine/de service			300 000
Ateliers de formation (en sus du budget formation du PAM)			
- 3 personnes x 1 000 écoles			82 750
Suivi et évaluation			
- Coût d'un agent national			78 850
- Evaluation interorganisations à mi-parcours			35 000
- Bureau auxiliaire supplémentaire du PAM			45 300
- Formulaires imprimés			7 500
- Véhicules (cinq camionnettes tout terrain)			125 000
Aide en espèces pour la construction/remise en Etat de salles de classe et alimentation en eau des écoles de filles			
			1 265 000
<b>Total partiel, coûts de soutien direct</b>			<b>1 939 400</b>
<b>Total, coûts directs (A + B)</b>			<b>16 244 768</b>
<b>C. Coûts de soutien indirects</b>			
- Contribution aux dépenses administratives ordinaires du bureau			



<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>
--

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
(14,5 pour cent de A + B)			2 355 491
<b>Total partiel, coûts de soutien indirects</b>			<b>2 355 491</b>
<b>TOTAL DES COÛTS POUR LE PAM (A + B + C)</b>			<b>18 600 259</b>
<b>COÛT POUR LE GOUVERNEMENT</b>			
- Bureau et personnel de projet du Projet de cantines scolaires (PCS)			2 850 000
- Personnel d'appui (salaire en espèces des cuisiniers, etc.)			1 500 000
- Produits alimentaires supplémentaires plus combustible (en espèces ou en nature)			14 650 000
- Contribution aux coûts de TTEM de Port Soudan jusqu'aux écoles (gouvernement plus communautés locales)			2 291 464
<b>COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT</b>			<b>21 291 464</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET (PAM, gouvernement et communautés locales)</b>			<b>39 891 723</b>

Coût pour le PAM en pourcentage du coût total du projet : 46,6 pour cent.

<sup>1</sup> Il s'agit ici d'un assortiment théorique utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation. Sa composition exacte et les quantités effectives de produits à fournir au projet peuvent, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, varier dans le temps en fonction de la disponibilité des produits pour le PAM et dans le pays bénéficiaire.

## COORDINATION ET CONSULTATION

61. L'aide du PAM à l'alimentation scolaire sera coordonnée avec les projets bénéficiant de l'aide de l'UNICEF dans le Darfour nord et ouest et dans le Kordofan nord, afin de garantir la disponibilité d'eau potable et d'installations d'hygiène et faciliter ainsi l'organisation des communautés villageoises sur la base de bons principes sanitaires et nutritionnels, et former les instituteurs pour qu'ils contribuent d'une manière dynamique à faire face aux problèmes causés par l'homme, aux contraintes naturelles et aux questions d'environnement.
62. Le PAM pourrait aussi collaborer avec l'UNICEF pour mettre au point au Soudan des solutions nouvelles concernant l'enseignement, par exemple pour l'éducation des adolescents. Le bureau de pays du PAM se chargera d'étudier les solutions envisageables.
63. Une nouvelle initiative du PNUD contribuera à appuyer la formation des maîtres. Des ONG internationales mènent divers projets de développement communautaire dans différentes provinces; le cas échéant, le projet d'alimentation scolaire du PAM sera coordonné avec ces activités.



64. Dans toute la mesure possible, le projet vivres-contre-travail (VCT) du PAM sera coordonné avec le présent projet, ce qui permettra d'assurer que les infrastructures communautaires mises en place dans le cadre des activités VCT contribuent au renforcement du système d'enseignement primaire. Parallèlement, l'organisation communautaire favorisée par les activités VCT pourra renforcer le soutien communautaire de l'alimentation scolaire.
65. Les rapports avec le Ministère de l'éducation et le Ministère de la santé, à l'échelon fédéral et dans les Etats, seront renforcés dans un souci d'amélioration de la santé scolaire.
66. Le projet proposé est conforme au mandat du PAM, et observe les directives opérationnelles concernant l'aide du PAM au secteur de l'éducation.

---

### **RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

67. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



**ANNEXE**

**RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS  
DE LA MISSION D'EXAMEN PRÉALABLE  
DU PROJET SOUDAN 531 (ÉLARG. 3)  
Octobre 1996**

1. Sur la base de ses observations, la mission a recommandé un troisième élargissement, pour une durée de trois ans, du projet d'aide du PAM au secteur de l'éducation. Au cours de ce troisième élargissement, l'aide devrait être ciblée comme suit:
  - a) promouvoir la fréquentation scolaire (notamment des filles) dans les provinces à déficit alimentaire caractérisées par un faible taux de scolarisation et de fréquentation, notamment des filles;
  - b) améliorer les perspectives éducatives pour les filles en remettant en Etat ou en construisant des locaux scolaires pour elles (salles de classe, eau, hygiène).
2. La décentralisation récemment opérée a transféré la responsabilité de l'enseignement de base des autorités nationales et des Etats aux administrations locales et de districts, dont les ressources susceptibles d'être consacrées à l'enseignement de base sont souvent à l'image d'une économie locale très pauvre. Dans les provinces reculées et à déficit alimentaire, les populations vivent dans une grande pauvreté, et les ressources locales sont fortement sollicitées.
3. Le projet gouvernemental d'alimentation scolaire ne s'est pas adapté, au plan institutionnel, à la décentralisation de l'administration ni aux changements géographiques du projet du PAM mis en oeuvre depuis un trimestre entier. Les fonctions de gestion et de suivi doivent être redéfinies, et les personnels et autres ressources réaffectés.
4. Les exigences de l'opération complexe d'urgence au Soudan ont diminué d'autant la contribution du PAM à la dotation du projet d'alimentation scolaire en personnel, ce qui a porté préjudice au suivi et à la gestion des apports de produits alimentaires.
5. Malgré certaines améliorations, la situation sanitaire et nutritionnelle au Soudan reste peu satisfaisante: 33 pour cent des enfants âgés de moins de cinq ans sont sous-alimentés et 13 pour cent présentent des signes de malnutrition grave; l'incidence de ces déficiences est la plus forte dans les zones rurales, et dans les familles où la mère n'a reçu aucune éducation. Les repas les plus importants de la journée, que l'on consomme le plus fréquemment, même lorsque les autres repas ne peuvent être pris, sont le *fatour*, ou repas pris en milieu de matinée, et le repas du soir. Les plats traditionnels au Soudan sont à base de céréales, assaisonnées de sauce à base d'huile, de légumes et/ou de viande séchée, et de plusieurs variétés de légumes secs. Par conséquent, l'intervention la plus efficace que pourrait faire le PAM consisterait à servir un repas scolaire en milieu de matinée dans toutes les écoles primaires des provinces ciblées, en lieu et place des trois repas quotidiens actuellement servis à un nombre beaucoup plus limité d'élèves des internats du primaire. La cartographie de l'insécurité alimentaire chronique, associée aux données disponibles relatives à la fréquentation et à l'assiduité scolaires font apparaître que les 10 provinces ci-après bénéficieraient le plus du projet du PAM: Sinkat, Tokar et Halaib dans l'Etat de la Mer Rouge, Bara et Soderi dans le Kordofan nord; El Fasher, Kutum et Um Kedada dans le Darfour nord; Genena et Wadi Salih dans le Darfour ouest.



6. Quand bien même les politiques gouvernementales soient neutres à l'égard des femmes, les facteurs traditionnels et économiques se combinent pour exercer une discrimination à l'encontre des filles, dont la scolarisation souffre gravement de l'insuffisance des ressources familiales ou communautaires. Afin de réduire le déséquilibre entre les sexes dans le domaine éducatif, une aide en espèces additionnelle sera apportée aux écoles de filles, afin d'améliorer les équipements scolaires et les infrastructures, à savoir salles de classe, approvisionnement en eau et latrines. L'aide en espèces devrait permettre de créer en moyenne deux salles de classe par école bénéficiaire, outre la remise en Etat ou la réalisation d'une alimentation en eau, en utilisant les ressources en espèces du PAM et la main-d'oeuvre locale.
7. Afin de fournir une ration alimentaire sans risquer des interruptions ou des pénuries imputables à des difficultés d'acheminement des ressources, les produits du PAM devront être choisis de manière à être interchangeables avec des produits d'origine locale et avec ceux que le PAM fournit dans le cadre d'autres opérations de développement, de secours et d'urgence. La ration journalière recommandée fournira 40 pour cent de l'apport énergétique nécessaire, et 60 pour cent de l'apport protéique; 25 pour cent de l'apport de matières grasses et 50 pour cent de l'apport de fer. Des ingrédients d'origine locale seront ajoutés pour améliorer la saveur du plat et sa teneur en micronutriments: pois gombo et autres légumes selon la saison, viande séchée selon les disponibilités, et épices locales. En outre, l'huile végétale fournie par le PAM sera enrichie en vitamine A pour compenser les insuffisances de l'alimentation locale.
8. Afin d'assurer une gestion et un suivi appropriés, le projet d'alimentation scolaire devra rationaliser son bureau national (à Khartoum), réduire au minimum sa présence dans les Etats et réaffecter le plus gros de ses ressources en personnel et autres dans les provinces devant recevoir l'aide du PAM. Les conseils locaux et ruraux devront être chargés de financer pratiquement tous les aspects de l'enseignement primaire dans les districts correspondants: traitement des maîtres, infrastructures scolaires, et produits d'alimentation pour les internats. En ce qui concerne le projet, les autorités locales devront payer les salaires des cuisiniers et de leurs aides (ou susciter un bénévolat), assurer une participation active à la gestion du projet, et en faire valoir les objectifs. Les écoles ne devront pas être admises à participer au projet avant de s'être dotées d'installations appropriées d'entreposage des produits alimentaires et de cuisines. Le PAM s'assurera que les écoles primaires de filles en externat seront les premières à bénéficier du projet, en mettant à leur disposition des fonds prélevés sur l'élément d'épargne de la phase actuelle, pour permettre que cette condition soit remplie.
9. Les principaux apports nécessaires au succès de cette nouvelle phase seront les suivants: cuisiniers, cuisines et combustible, plus produits alimentaires de complément d'origine locale (légumes, viande séchée, épices), à fournir par les autorités locales; locaux d'entreposage et ustensiles de cuisine et de service à fournir en utilisant le solde de fonds d'épargne de la phase actuelle; gestion locale (directeurs d'écoles) et groupes communautaires de parents d'élèves; aide en espèces du PAM plus ressources locales en main-d'oeuvre pour la remise en Etat des écoles de filles; et ressources humaines du gouvernement et du PAM pour l'administration et le suivi, plus ressources en espèces pour le transport, l'entreposage et la gestion des produits du PAM. La mise en oeuvre du projet devra être subordonnée à l'amélioration du suivi et de la gestion exercés par le PAM et par le gouvernement, et à la disponibilité de locaux d'entreposage et de cuisines dans les écoles qui ne bénéficiaient pas auparavant du concours du projet. Il faudra pour cela mettre en place une stratégie d'insertion progressive dans le projet, avec 150 000 bénéficiaires escomptés la première année, effectif qui sera porté à 300 000 la troisième année. Bien



qu'il soit inévitable que l'aide du PAM bénéficie initialement à plus de garçons que de filles, beaucoup plus d'écoles de filles seront nouvellement admises à participer au projet à mesure que celui-ci avancera. L'amélioration des installations scolaires qu'autorisera le projet renforcera la scolarisation et l'assiduité des filles.

